Envoyé en préfecture le 02/09/2026
Reçu en préfecture le 02/09/2026
Publié le
ID : 029-242900793-20260831-DEL214-DE

Communauté Lesneven Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU

BUREAU COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N° 2026-BC-027

Séance du 31 août 2026

Membres en exercice : 15
- Présents : 13
- Votants : 14
- **Quorum atteint**

Date d'affichage de la convocation : 25 août 2026

Le 31 août 2026 à 18 h 00, le bureau communautaire – dûment convoqué le 25 août 2026 – s'est réuni en session ordinaire Salle du conseil municipal - KERNOUËS, sous la présidence de Claudie BALCON, Présidente.

MEMBRES PRÉSENTS :
M. Pierre ABAUTRET, Mme Claudie BALCON, M. Jean-Louis BONDU, M. Christophe BÈLE, M. Pierre GUIZIOU, M. Yves ILIOU, M. Pascal KERBOUL, Mme Aurélie MARTIN, M. Philippe MASQUELIER, M. Gérard MITCHOVITCH, M. René PAUGAM, Mme Sandra ROUDAUT, M. Yann TOUDIC

MEMBRES REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :
M. Xavier FRANQUES donne procuration à Mme Sandra ROUDAUT

MEMBRES ABSENTS :
M. Louis BEAUGENDRE

Secrétaire de séance : Christophe BÈLE

MOBILITES : Convention de mise à disposition du vélo à assistance électrique de service pour l'AGDE

L'Association de Gestion pour le Développement de l'Emploi (AGDE) de Lesneven organise localement des travaux en assurant la mise en relation des demandeurs d'emploi avec des entreprises ou des particuliers. Située dans les locaux de l'hôtel communautaire à Lesneven, son périmètre d'action s'étend sur 24 communes dont les 14 communes de la CLCL, et possède un chantier d'insertion à Plabennec.
L'AGDE œuvre pour un retour durable à l'emploi **en travaillant auprès d'un public en situation précaire n'ayant pas toujours une solution de déplacement adaptée à la mission proposée. Certains de ses salariés doivent renoncer à des missions faute de moyen de locomotion.** Des solutions existent avec Don Bosco qui met à disposition des voitures, scooters ou vélos, mais les délais pour bénéficier de l'une de ces solutions sont relativement longs alors même que l'AGDE se voit souvent proposer des missions en dernière minute nécessitant une grande réactivité.
Le besoin est identifié : avoir une solution de dernière minute adaptée à un public précaire n'ayant pas de solution pour se déplacer.
Dans le cadre de son service de location de vélos à assistance électrique (VAE) longue durée V'Légendes, la CLCL possède une flotte de 17 VAE et d'1 VAE cargo. En complément, afin de favoriser des déplacements durables pour les agents, un VAE reconditionné a été acheté en novembre 2024. **Son usage étant faible, ce vélo pourrait être mis à disposition de l'AGDE pour une expérimentation de 3 mois afin de connaitre l'usage réel de cette solution et mieux appréhender les besoins des salariés en matière de mobilité.**

Envoyé en préfecture le 02/09/2026
Reçu en préfecture le 02/09/2026
Publié le
ID : 029-242900793-20260831-DEL214-DE

Une convention entre la CLCL et l'AGDE, consultable en pièce jointe, a été rédigée afin d'établir les termes de cette phase d'expérimentation. Elle débutera dès la signature de celle-ci par les deux parties et comprend notamment :

- Le matériel mis à disposition : un VAE reconditionné O2Feel Vog ;
- Le matériel disponible : un antivol, une batterie, un chargeur, un panier, des clefs, un casque ;
- Les conditions d'utilisation du vélo : l'AGDE organise librement l'utilisation du vélo pour ses salariés, et est responsable du vélo dès sa prise en charge et jusqu'à sa restitution ;
- Les conditions tarifaires : VAE mis à disposition gracieusement dans le cadre d'une expérimentation de 3 mois, un chèque de caution de 250€ est demandé à l'AGDE (coût de la franchise du vélo) ;
- Le lieu de retrait et de restitution du vélo : dans le local dédié au stationnement vélo situé dans les locaux de la CLCL, au 12 Boulevard des Frères Lumière, 29260 Lesneven ;
- L'assurance : la souscription de l'AGDE à une assurance spécifique pour les garanties vol, dégradation ou destruction.

Décision :

Considérant la volonté de proposer aux personnes en recherche d'emploi une solution adaptée aux besoins de déplacements de dernières minute,
Vu l'avis favorable de la commission aménagement du 2 juin 2026,

Il est proposé au bureau communautaire :

- **De valider la mise à disposition à titre gracieux du VAE de service à l'AGDE ainsi que la convention jointe en annexe de cette délibération ;**
- **D'autoriser la Présidente à signer cette convention.**

Décision : Approuvé à l'unanimité

Votants	14	
Pour	14	M. Pierre ABAUTRET, Mme Claudie BALCON, M. Jean-Louis BONDU, M. Christophe BÈLE, M. Xavier FRANQUES, M. Pierre GUIZIOU, M. Yves ILIOU, M. Pascal KERBOUL, Mme Aurélie MARTIN, M. Philippe MASQUELIER, M. Gérard MITCHOVITCH, M. René PAUGAM, Mme Sandra ROUDAUT, M. Yann TOUDIC
Contre		
Abstention		
NPPV		

Pour extrait conforme,

La Présidente

